Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260408-33_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 8 avril 2026

Le 8 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 2 avril 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25
Ayant donné procuration : 2
Absents : 2

Présents : C. JEFFROY ; A. FOURNIS BEYOU ; Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT ; F. LEON ; M. LE CORRE ; J. LE GLAS ; B. HUONNIC ; R. MORINIERE ; R. BONABAL ; F. GUEHL ; A. LE GALL ; C. RIOUAL ; P. HENNEQUIN ; M-A. AKDENIZ ; M-L. HINRY ; P. PETIBON ; Y. LUCAS ; C. BAUFRETON ; C. PHILIPPE ; J-F. BOUGET ; K-H. HILLION ; S. SALAUN.
Absents : L. L'HAVEANT ; M-N. CARLO
Procurations : J. DROUOT à B. PRIGENT ; V. PERROT à S. SALAUN
Secrétaire de séance : P. HENNEQUIN

N°33-2026

Objet : Election des représentants du Conseil Municipal au CA du CCAS

M. le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élu par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles). Il précise qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.
Le conseil municipal ayant décidé de fixer à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS, M. le Maire propose au vote la seule liste de 10 noms suivante (les 9ème et 10ème noms étant proposés en cas de vacance de siège en cours de mandat) :

-B. PRIGENT
-A. FOURNIS-BEYOU
-M-N CARLO
-R. BONABAL
-C. RIOUAL
-M-L HINRY
-F LEON
-A. LE GALL
-P. HENNEQUIN
-M-A. AKDENIZ

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
NOMME comme membres du Conseil d'Administration du CCAS les élus du Conseil Municipal désignés ci-dessus
PRECISE que les 9ème et 10ème cités ne seront appelés à siéger au CCAS qu'en cas de vacance de siège en cours de mandat (démission par exemple).

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance
Pierrick HENNEQUIN

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310